



## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 23 avril 2015

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 5 janvier 2015 et des 2 et 30 mars 2015
2. Suites à donner au chantier "Pont Adolphe"
3. Transferts de crédits d'articles budgétaires  
- Examen de la 2<sup>e</sup> liste concernant l'année budgétaire 2014
4. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler rempl. Mme Joëlle Elvinger, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Georges Engel rempl. M. Frank Arndt, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Max Hahn rempl. Mme Anne Brasseur, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, Mme Octavie Modert Mme Martine Mergen, M. Roger Negri

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Romain Spaus, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, Mme Anne Brasseur, Mme Joëlle Elvinger, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis

\*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 5 janvier 2015 et des 2 et 30 mars 2015**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés sans modification.

## 2. Suites à donner au chantier "Pont Adolphe"

Au cours de la réunion jointe avec la Commission du Développement durable du 2 avril dernier, il a été retenu que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se réunisse au cours de la semaine du 20 avril pour discuter sur la construction d'une passerelle sous le Pont Adolphe. Etant donné qu'il s'agit d'une affectation du budget autre que celle initialement prévue, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire doit en effet donner son accord préalable à la construction d'une passerelle entre les deux arcs en-dessous du tablier reconstruit du Pont Adolphe.

Mme la Présidente explique qu'au vu des contraintes de l'emploi du temps des députés (plusieurs réunions parallèles ou obligations communales), la réunion a dû être organisée à un moment où se déroule la réunion de la Commission du Développement durable sur le même sujet.

Mme la Présidente précise que la construction se fera de toute manière. Il s'agit simplement de spécifier si l'argent peut parvenir du budget qui n'a pas été dépensé lors de la réfection du Pont Adolphe. Sur une enveloppe de quelque 62,9 millions d'euros, seuls 40,2 millions d'euros devraient finalement être dépensés. La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire n'est pas en charge de discuter sur les détails techniques concernant le chantier.

De la discussion qui suit, il ressort que

- le représentant du groupe parlementaire LSAP apporte son soutien, tout en critiquant que les deux commissions se tiennent en parallèle,
- le représentant du groupe parlementaire DP salue cette solution qu'il considère une alternative représentant également un intérêt pour le tourisme dans la capitale,
- la représentante du groupe parlementaire « déi gréng » soutient le projet estimant qu'il apporte une réelle plus-value pour la mobilité (douce),
- le représentant du parti ADR refuse de donner son approbation. Il est d'avis que faire des économies ne signifie pas que l'argent doit immédiatement être dépensé. Il accorde en outre une préférence à une solution qui permettrait une circulation au niveau du tablier principal.

Mme la Présidente expose les raisons qui font que son groupe parlementaire souhaite s'abstenir. Le groupe parlementaire CSV peut soussigner aux intentions gouvernementales de mobilité douce et de l'accroissement de l'attrait touristique. Il met cependant en doute que le chiffre avancé par le Ministre au cours de la réunion du 4 avril 2015 soit suffisant pour réaliser les travaux qui deviendront nécessaires suite aux changements envisagés.

Suite à une question d'un représentant du groupe parlementaire DP, M. le Ministre confirme que le chiffre concernant les dépenses effectives pourra encore varier, mais que ces augmentations ne devraient pas être importantes. Après l'accord de principe des députés sur l'idée du pont cycliste et piéton, l'Administration des Ponts et Chaussées pourra élaborer le programme détaillé et évaluer avec davantage de précision les dépenses auxquelles il faudra s'attendre.

Un représentant du groupe LSAP rappelle sa question concernant des problèmes de sécurité sur la passerelle. M. le Ministre est d'avis que la mise en place d'une clôture plus élevée n'aura pas d'impact massif sur le budget. Les points d'accès du côté de la place de Metz nécessiteront certainement des adaptations à la hausse. Il renvoie aux discussions à mener au sein de la Commission du Développement durable.

Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, dans leur majorité (7 oui, 1 non, 4 abstentions), expriment leur accord avec l'utilisation de fonds compris dans l'enveloppe initialement votée par la Chambre des députés, en vue de la réalisation d'une passerelle.

### **3. Transferts de crédits d'articles budgétaires - Examen de la 2<sup>e</sup> liste concernant l'année budgétaire 2014**

Mme la Présidente rappelle que les arrêts concernant les transferts de crédits sont régulièrement transmis aux députés par le biais du Secrétariat général de la Chambre des Députés. Le relevé établi par les soins du secrétariat de la commission sert à faciliter l'examen des centaines d'arrêts soumis à l'avis de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Après analyse de la liste, la commission décide de demander des informations supplémentaires auprès de plusieurs ministères au sujet des transferts suivants:

- Affaires étrangères /défense ; formation des pilotes : frais supplémentaires de plus de 200.000 euros ;
- Développement durable ; travaux aux murs de la fortification au-dessus de la 'Corniche': frais supplémentaires de 70.000 euros ;
- Education nationale ; sous-estimation du budget concernant les indemnités pour leçons supplémentaires (10.850 euros) ;
- Education nationale ; frais supplémentaires suite à une erreur d'appréciation du taux de change CHF/EUR dans le cadre d'un contrat avec un institut de formation helvète (10.000 euros)
- Education nationale ; internats socio-éducatifs ; frais du personnel plus élevés ; 345.000 euros ;
- Education nationale / Famille ; 60.000 + 75.000 : frais médicaux: imputation sur le mauvais article budgétaire ;
- Sécurité intérieure ; 290.000 ; acquisition d'une partie du charroi de la Police grand-ducale.
- Egalité des chances: frais supplémentaires pour une campagne médiatique. Les députés souhaitent savoir de quelle campagne il s'agit exactement. Les montants concernés s'élèvent à 13.600 euros et 21.300 euros.

Le représentant du groupe politique ADR s'interroge sur la nécessité pour la Chambre de vérifier, sur base de la liste des mesures spécifiques annoncées par le gouvernement fin 2014 (« Spuerpak ») quelles sont les économies effectivement réalisées.

### **4. Divers**

(Sans objet)

Luxembourg, le 24 avril 2015

La secrétaire,  
Francine Cocard

La Présidente,  
Diane Aehm